

données sociodémographiques en bref

Juin 2007
Volume 11 - Numéro 3

CONDITIONS DE VIE

Aspects financiers de la retraite : quelques résultats de l'étude *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*

par Yves Nobert et Hervé Gauthier

L'Institut de la statistique du Québec publiera sous peu le second des deux volumes de l'étude *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*. La description de la situation actuelle et le suivi des générations au fil de leur vie fournissent des indications sur ce que pourraient être les aînés de demain.

Les aspects financiers de la vie des générations apparaissent en filigrane dans plusieurs chapitres de cette étude. Nous vous en présentons ici quelques exemples touchant le marché du travail, les dépenses de logement, le patrimoine, le revenu de groupes socioéconomiques et, notamment, celui de la population immigrante. Certains groupes davantage susceptibles de vivre des contraintes financières lors de leur passage dans le troisième âge ont été identifiés.

La participation des hommes au marché du travail évolue différemment de celle des femmes

La participation au marché du travail représente un préalable important dans le processus de la préparation financière à

la retraite, pendant que le retrait du monde du travail marque une étape vers le troisième âge. Les données de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada permettent de suivre l'activité des générations d'un âge à l'autre. Entre 1976 et 2005, ce sont les hommes nés durant la période 1931-1936 qui connaissent la plus forte chute de leur participation au marché du travail en fin de vie active, soit de 84,7 % à 50-54 ans à 37,5 % à 60-64 ans (47 points de moins). Les générations plus récentes (1941-1946) voient un peu moins baisser leur taux (39 points) entre les mêmes âges.

Les femmes n'échappent pas au retrait hâtif du marché du travail, la baisse du taux en fin de vie active atteignant environ 30 points. Cependant, grâce à la hausse

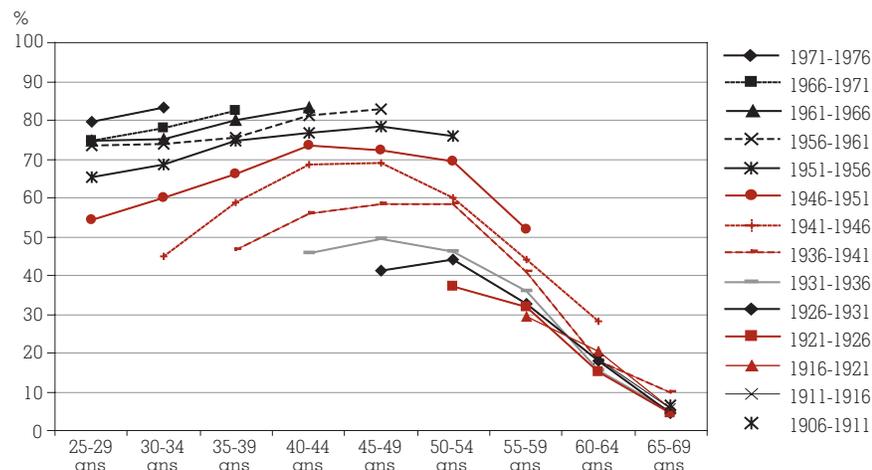
de leur participation au marché du travail d'une génération à l'autre, elles pourront se préparer mieux qu'autrefois à la retraite sur le plan financier. La forte activité sur le marché du travail des générations féminines postérieures à 1946, comme l'illustre la figure, annonce un relèvement de leur taux à la fin de la vie active.

Grâce aux données fiscales de Revenu Québec, on peut suivre les mêmes personnes d'un âge à l'autre (et non seulement les générations comme dans les deux paragraphes précédents)¹ et calculer la probabilité qu'une personne au travail soit en emploi 10 ans plus tard. Nous présentons ici la probabilité concernant les personnes de 50 à 54 ans en 1992 ayant produit une déclaration fiscale pour chacune des années 1992, 1997 et 2002 (les personnes décédées et celles qui ont quitté le Québec pendant la période sont donc exclues).

On note que 46,7 % des personnes de 50 à 54 ans qui travaillent en 1992 sont au travail en 2002, soit dans le groupe des 60-64 ans. Ce sont les travailleurs autonomes qui offrent la plus forte probabilité de demeurer au travail entre 50-54 ans et 60-64 ans (61,4 %). Le fait d'exercer son travail comme une activité secondaire (50 % et plus du revenu total provient d'autres sources que le travail), d'avoir un revenu de retraite (quelle qu'en soit l'importance dans le revenu total) ou d'être salarié réduit le maintien au travail au terme de la période de 10 ans.

Il existe aussi des différences selon le sexe, les hommes offrant une probabilité

Taux d'activité des femmes selon l'âge, par génération, Québec, 1976-2005



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

1. On estime que 97 % des personnes âgées de 45 ans et plus ont produit une déclaration fiscale en 2002. D'une année à l'autre, il est également possible de retracer une très grande proportion des déclarants, d'où l'intérêt d'exploiter cette banque de données.

Table des matières

Aspects financiers de la retraite : quelques résultats de l'étude *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain* 1

Coup d'œil sur les causes multiples de décès en 2004..... 4

Immigrants, citoyens, électeurs 6

Probabilité pour les travailleurs âgés de 50-54 ans en 1992 d'être au travail dix ans plus tard selon le sexe et les caractéristiques du travail et du travailleur, Québec, 1992-2002

Caractéristiques	Total	Hommes		Femmes	
		%			
Total	46,7	51,3	39,9		
Activité principale	46,9	51,5	40,3		
Activité secondaire	43,9	49,0	35,4		
Salarié	44,8	49,2	39,0		
Travailleur autonome	61,4	65,4	49,7		
Salarié et travailleur autonome	59,5	61,1	54,5		
Sans revenu de retraite	46,7	51,3	39,9		
Avec revenu de retraite	32,4	35,7	30,0		

Source : Fichiers administratifs des données fiscales de Revenu Québec. Compilation de la RRQ et de l'ISQ.

plus grande d'être au travail 10 ans plus tard. L'écart le plus grand apparaît chez les travailleurs autonomes : dans cette catégorie, 65,4 % des hommes de 50 à 54 ans en 1992 sont au travail en 2002, par rapport à 49,7 % des femmes.

Le fardeau de dépenses liées au logement est plus lourd pour les locataires que pour les propriétaires

Lorsqu'ils déboursent 30 % et plus de leur revenu brut pour se loger, les ménages peuvent éprouver des difficultés budgétaires². La proportion des ménages propriétaires qui allouent 30 % et plus de leur revenu pour se loger varie peu d'un groupe d'âge à l'autre (environ 14 %).

Quant aux ménages locataires, la proportion d'entre eux qui versent 30 % et plus de leur revenu au logement augmente assez régulièrement avec l'âge du soutien. En 2001, 32,6 % des ménages dont le soutien est âgé de 45 à 54 ans assument un tel fardeau budgétaire, tandis que c'est le cas de 49,8 % chez les 75 ans et plus. À partir de 55 ans, la hausse de la proportion est due en partie au fait que le revenu diminue à la retraite, d'autant plus que les ménages qui n'ont pu accéder à la propriété ont souvent des revenus plus faibles.

À la veille du troisième âge, plus du quart des unités familiales dont le soutien a entre 55 et 64 ans ne possèdent pas d'avoires de retraite privés

Les conditions de vie des personnes âgées dépendent largement du patrimoine accumulé au cours de la vie active. Lorsqu'il est converti en revenu, le patrimoine contribue au maintien du niveau de vie, notamment pendant la retraite.

En 1999, les avoires des régimes de retraite privés, principalement ceux des régimes

enregistrés d'épargne retraite (REER) et des régimes de retraite de l'employeur (RRE), représentent la plus importante composante des avoires des unités familiales, avant la résidence principale. Près de 22 % des unités familiales dont le soutien économique est âgé de 45 à 54 ans ne possèdent aucun avoir de retraite privé; cette proportion passe à près de 27 % chez les 55-64 ans et à plus de 37 % chez les 65 ans et plus.

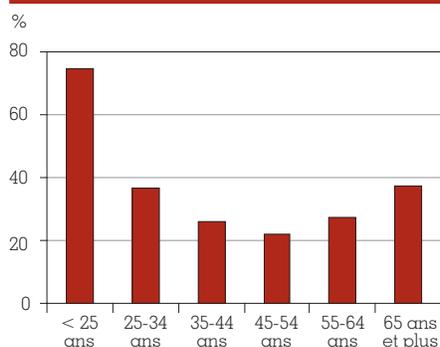
Les unités familiales n'ayant aucun avoir de retraite privé gagnent généralement un faible revenu d'emploi. Ainsi, plus de 50 % des unités familiales qui ont un revenu d'emploi de moins de 20 000 \$ n'ont pas d'avoires de retraite, tandis que ce n'est le cas que de 6,3 % de celles qui disposent d'un revenu d'emploi de 40 000 \$ et plus. En ce qui concerne les familles peu

Répartition des ménages selon le groupe d'âge du soutien, la proportion du revenu consacrée aux dépenses de logement et le mode d'occupation du logement, par génération, Québec, 2001

Mode d'occupation et groupe d'âge	Génération	Proportion du revenu			
		Moins de 15 %	15 à 29 %	30 % et plus	Total
%					
Propriétaires					
45-54 ans	1946-1956	58,9	29,3	11,8	100,0
55-64 ans	1936-1946	59,0	25,1	15,9	100,0
65-74 ans	1926-1936	57,4	28,3	14,3	100,0
75 ans et plus	1926 et avant	52,5	32,9	14,5	100,0
Locataires					
45-54 ans	1946-1956	32,2	35,2	32,6	100,0
55-64 ans	1936-1946	24,2	33,7	42,1	100,0
65-74 ans	1926-1936	15,6	42,6	41,9	100,0
75 ans et plus	1926 et avant	12,4	37,8	49,8	100,0

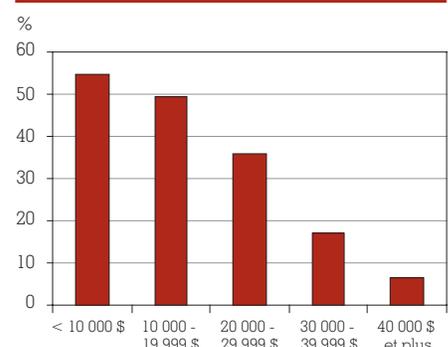
Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 (97F0021XCB01008).

Proportion des unités familiales ne possédant pas d'avoires de retraite privés, selon l'âge du soutien économique principal, Québec, 1999



Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière. Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Proportion des unités familiales de 25-64 ans ne possédant pas d'avoires de retraite privés, selon la tranche de revenu d'emploi, Québec, 1999



2. Sont pris en compte, pour les locataires, le loyer mensuel en espèces et, pour les propriétaires, les paiements hypothécaires, les frais de copropriété et les taxes municipales et scolaires, tout cela en plus des dépenses de combustible, d'eau et de services municipaux.

Répartition du revenu¹ des immigrants et de la population totale selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001

Sexe et revenu	Unité	45-64 ans		65 ans et plus		15 ans et plus	
		Immigrants	Population totale	Immigrants	Population totale	Immigrants	Population totale
Total	n	226 335	1 855 590	124 350	878 060	659 295	5 832 345
Revenu moyen	\$	30 968	32 712	23 073	21 619	25 476	27 125
Revenu d'emploi	%	80,9	79,2	15,3	9,4	70,6	75,1
Hommes	n	114 335	909 860	58 280	372 585	325 720	2 831 440
Revenu moyen	\$	38 581	41 052	28 861	27 496	31 074	33 117
Revenu d'emploi	%	83,7	81,3	21,1	13,6	75,0	78,6
Femmes	n	111 995	945 730	66 075	505 470	333 575	3 000 905
Revenu moyen	\$	22 503	23 962	17 940	17 279	19 766	21 286
Revenu d'emploi	%	75,5	75,4	7,0	4,4	63,5	69,7

1. Revenu de 2000.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 (97F0009XCB2001043).

nanties, les transferts gouvernementaux représenteront l'essentiel de leur revenu à la retraite.

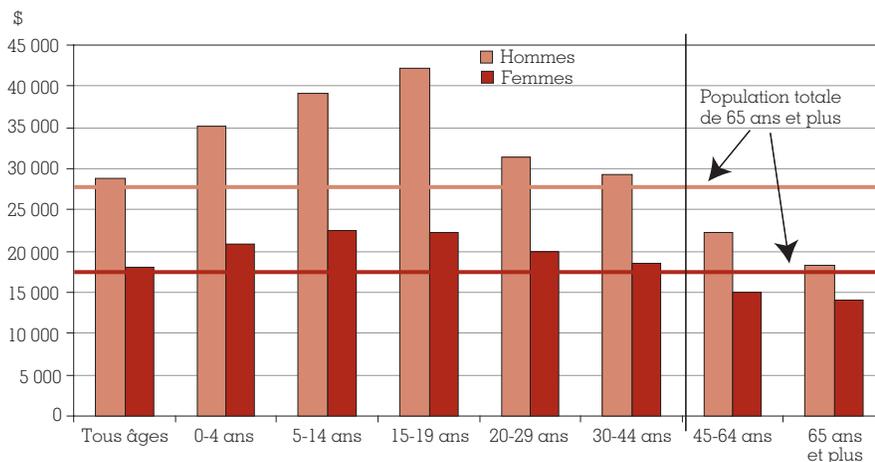
Certaines catégories de baby-boomers sont vulnérables en matière de préparation à la retraite

Des catégories socioéconomiques vulnérables de baby-boomers nés dans les 10 années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ont été identifiées en ayant recours à la médiane du revenu individuel³. Ces premiers baby-boomers, qui avaient 45-54 ans en 2001, ont un revenu individuel médian de 36 157 \$, soit une augmentation de 13 % par rapport aux générations qui avaient cet âge en 1981. Cependant, certaines catégories socioéconomiques de baby-boomers ont un revenu médian individuel moins élevé que celui de l'ensemble des premiers baby-boomers en 2001; leur

revenu s'est en outre détérioré par rapport aux mêmes catégories de 1981.

En se basant sur ces deux critères, huit catégories plus vulnérables ont été définies. En ordre décroissant de gravité, il s'agit des personnes inactives (baisse de 12,8 % du revenu médian individuel entre 1981 et 2001), des personnes vivant dans une famille de six personnes et plus (- 12,7 %), des immigrants (- 11,9 %), des célibataires (- 11,0 %), des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (- 10,6 %), des personnes habitant un logement loué (- 9,9 %), des chômeurs (- 7,5 %) et des personnes faiblement scolarisées (- 3,4 %). Ces baby-boomers sont en moins bonne situation pour préparer leur retraite et ils sont susceptibles de connaître des conditions de vie moins faciles que l'ensemble de leur génération.

Revenu moyen de la population totale et des immigrants âgés de 65 ans et plus selon le sexe et l'âge à l'immigration, Québec, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

3. Le revenu individuel est calculé à partir du revenu familial, pour tenir compte du partage des revenus à l'intérieur de la famille. Par ailleurs, ce revenu individuel est ajusté en fonction de la taille de la famille, pour prendre en considération les économies d'échelle au sein de la famille. Le revenu médian est celui qui partage la population exactement en deux.

4. Personnes qui ont obtenu le statut d'immigrant canadien à un moment ou l'autre de leur vie.

Les immigrants de 65 ans et plus⁴ : revenu moyen un peu plus élevé que celui de la population totale du même groupe d'âge

Les immigrants âgés de 65 ans et plus au Recensement de 2001 ont un revenu moyen plus élevé que celui de la population totale de ce groupe d'âge, soit 23 073 \$ et 21 619 \$ respectivement. Cet écart de revenu provient de la prolongation de la vie active de plusieurs immigrants. Le revenu provenant d'un emploi représente 15,3 % du revenu total des immigrants de 65 ans et plus, tandis que c'est le cas de 9,4 % de celui de la population totale de cet âge.

Le revenu moyen des immigrants de 65 ans et plus varie en fonction de l'âge à l'immigration. Les hommes arrivés entre 15 et 19 ans ont le revenu moyen le plus élevé. Les hommes et les femmes de 65 ans et plus qui sont arrivés au Canada avant 45 ans ont un revenu moyen supérieur à celui de la population totale de 65 ans et plus. Ce n'est que chez les immigrants arrivés au Canada tardivement (45 ans et plus) que le revenu moyen est inférieur à la moyenne de l'ensemble des 65 ans et plus.

En résumé

Certains groupes de la population sont plus susceptibles de vivre une retraite dans des conditions financières difficiles. Si les baby-boomers peuvent envisager une meilleure retraite que leurs parents, certaines catégories des premiers baby-boomers se tireront probablement moins bien d'affaire, notamment les personnes inactives, celles qui vivent dans une famille de six personnes et plus et les faiblement scolarisées. C'est aussi le cas de certains locataires de logement qui versent une forte proportion de leur revenu pour se loger, des unités familiales qui reçoivent un revenu modeste et qui participent en moins grande proportion à des régimes de retraite privés et, enfin, des immigrants qui sont arrivés au pays à partir de 45 ans.

Coup d'œil sur les causes multiples de décès en 2004

par Louis Duchesne

On considère comme « causes multiples » les causes inscrites sur le bulletin de décès, réparties en causes initiales et causes associées, et ce, même s'il n'y a qu'une seule cause. Nous présentons ici un aperçu bien sommaire de ces causes avec les données de 2004, ce qui permet d'entrevoir la richesse de cette source de données peu exploitée. Comme le mentionnent Désesquelles et Meslé (2004), aux grands âges, « il est très fréquent d'observer des morbidités associées et le décès est souvent l'aboutissement d'un processus complexe qui met en jeu plusieurs affections. Pour mieux saisir ce processus, l'analyse des causes multiples est un outil tout à fait approprié. » Même s'il y a consensus sur l'intérêt des causes multiples, il y a très peu d'études qui les utilisent (Blaggrave, 2006).

Depuis l'adoption en 2000 de la dixième révision de la Classification internationale des maladies (CIM-10), toutes les causes de décès inscrites sur le bulletin de décès sont saisies. Pour la présente étude, seules les 10 premières causes étaient accessibles. Il ne faut pas être hypocondriaque pour consulter la liste des 8 000 rubriques de la CIM-10, mais seulement 2 600 ont été inscrites par les médecins sur les bulletins de décès en 2004, dont 1 700 sont retenues comme causes initiales, et les autres ne se trouvent que parmi les causes associées.

Quelques résultats

On compte 174 000 mentions de causes multiples pour les 55 615 décès de 2004, soit en moyenne 3,1 causes par décès. Dans 18 % des décès, on ne trouve qu'une seule cause, dans 27 % il y en a deux, dans 21 %, trois, et dans 35 %, il y en a quatre et plus. On trouve même 10 causes sur 1 % des bulletins de décès. Notons que la proportion des décès ayant une seule cause est légèrement surestimée par les 204 décès de personnes résidant au Québec décédées à l'étranger et pour lesquelles l'ISQ n'a obtenu que la cause initiale.

La figure montre qu'on trouve le plus de causes multiples chez les personnes assez âgées, soit, par exemple, 3,3 par décès dans le groupe des 80-89 ans, en comparaison de 2,7 chez les jeunes dans la vingtaine. Notons que la courbe est lissée. Par ailleurs, il y a peu de différence entre les sexes, soit en moyenne 3,15 causes chez les femmes et 3,11 chez les hommes, si bien que nous n'avons pas ajouté les courbes par sexe, parce qu'elles sont assez semblables.

Au tableau 1, à la distribution habituelle des décès selon la cause initiale présentée pour quelques causes ou groupes de causes de décès, s'ajoute la distribution des causes multiples qui offre des différences intéressantes. Par exemple, le cancer du poumon (en fait de la trachée, des bronches et du poumon), qu'on trouve comme cause initiale de 9,8 % des décès, ne compte que 3,5 % des mentions de causes multiples, alors que l'insuffisance rénale

est la cause initiale de 1,5 % des décès et compte 3,5 % des mentions de causes multiples. On trouve l'insuffisance rénale 7,2 fois plus souvent dans la catégorie des causes multiples que dans celle des

Nombre moyen de causes de décès selon l'âge, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1
Décès selon certaines causes initiales et multiples¹, Québec, 2004

Cause de décès	Code CIM-10	Cause initiale		Causes multiples		Rapport multiples/initiales	
		n	%	n	% du total des décès	n	
Toutes les causes		55 615	100,0	173 835	100,0	...	3,1
Entérococolite à Clostridium difficile	A047	695	1,2	1 110	0,6	2,0	1,6
Septicémie	A40-A41	375	0,7	2 525	1,5	4,5	6,7
Tumeur de la trachée, des bronches et du poumon	C33-C34	5 455	9,8	6 025	3,5	10,8	1,1
Diabète sucré	E10-E14	1 640	3,0	4 755	2,7	8,6	2,9
Maladie d'Alzheimer	G30	1 740	3,1	2 820	1,6	5,1	1,6
Maladies hypertensives	I10-I15	350	0,6	5 150	3,0	9,3	14,8
Maladies cérébrovasculaires	I60-I69	2 700	4,9	6 340	3,6	11,4	2,3
Pneumopathies	J12-J18	1 010	1,8	7 120	4,1	12,8	7,1
Maladies des voies respiratoires inférieures	J40-J47	2 930	5,3	7 120	4,1	12,8	2,4
Maladie alcoolique du foie	K70	260	0,5	280	0,2	0,5	1,1
Insuffisance rénale	N17-N19	855	1,5	6 140	3,5	11,0	7,2

1. Les causes multiples comprennent les causes initiales.

Source : Institut de la statistique du Québec.

causes initiales, alors que le rapport n'est que de 1,1 en ce qui concerne les décès par cancer du poumon. Notons qu'une même cause peut apparaître plus d'une fois dans la liste des causes d'un bulletin de décès; par exemple, si le médecin inscrit « insuffisance rénale » (sans précision) et « urémie », on trouvera deux fois le code N19 puisque ces deux expressions ont le même code dans la CIM-10. La catégorie « insuffisance rénale » regroupe les maladies codées de N17 à N19, N170 étant par exemple « insuffisance rénale aiguë avec nécrose tubulaire ». On peut aussi trouver, sur un bulletin de décès, deux codes du groupe N17-N19, par exemple N170 et N19.

Quant aux mentions des causes multiples, si l'on utilise comme dénominateur le nombre total de décès, l'insuffisance rénale est mentionnée 11 fois pour 100 décès, tout comme le cancer du poumon, alors que ces deux causes sont les causes initiales de 1,5 % et de 9,8 % des décès respectivement. Le cancer du poumon est presque toujours classé comme cause initiale, tandis que l'insuffisance rénale est le plus souvent une cause associée, mais l'utilisation des causes multiples permet de la mettre en évidence. Notons, en passant, la ressemblance du rôle de l'insuffisance rénale au Québec et en Australie en 2004, soit 1,5 % et 1,4 % des causes initiales respectivement, et 11,0 % et 11,5 % des mentions rapportées dans le total des décès respectivement.

Tableau 2

Décès selon certaines causes initiales et décès ayant l'insuffisance rénale comme cause associée, Québec, 2004

Cause de décès	Code CIM-10	Cause initiale	Insuffisance rénale comme cause associée ¹			
			Répartition verticale		Mention avec la cause initiale	
			n	n	%	
Toutes les causes			55 615	5 695	100,0	10,2
Entérocolite à <i>Clostridium difficile</i>	A047		695	185	3,2	26,5
Septicémie	A40-A41		375	60	1,0	15,4
Tumeurs	C00-D48		18 150	935	16,4	5,2
Trachée, bronches, poumon	C33-C34		5 455	125	2,2	2,3
Organes génitaux et voies urinaires	C51-C68		2 270	250	4,4	10,9
Diabète sucré	E10-E14		1 640	465	8,1	28,2
Cardiopathies ischémiques	I20-I25		8 685	885	15,5	10,2
Pneumopathies	J12-J18		1 010	80	1,3	7,5
Maladies des voies respiratoires inférieures	J40-J47		2 930	345	6,1	11,8
Maladie alcoolique du foie	K70		260	45	0,8	17,9
Insuffisance rénale (cause initiale)	N17-N19		855	855	15,0	100,0

1. Il s'agit ici du nombre de décès où l'insuffisance rénale apparaît au moins une fois (5 695) et non du nombre total de mentions de cette cause (6 140).

Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 3

Décès ayant l'insuffisance rénale comme cause initiale selon certaines causes associées, Québec, 2004

Cause associée	Code CIM-10	Mentions de causes associées	
		n	%
Décès par insuffisance rénale (cause initiale)	N17-N19	855	100,0
Cause unique	N17-N19	135	15,9
Cause associée¹		1 990	232,9
Septicémie	A40-A41	60	6,9
Diabète sucré	E10-E14	65	8,0
Cardiopathies ischémiques	I20-I25	300	35,0
Infarctus aigu du myocarde	I21-I22	105	12,6
Maladies cérébrovasculaires	I60-I69	55	6,6
Pneumopathies	J12-J18	105	11,9
Maladies des voies respiratoires inférieures	J40-J47	65	7,7
Œdème pulmonaire	J81	65	7,8

1. Sans les codes d'insuffisance rénale associés.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Un exemple : l'insuffisance rénale

L'insuffisance rénale sert à illustrer deux points de vue des causes multiples : d'abord, les causes initiales qui ont l'insuffisance rénale comme cause associée (tableau 2), ensuite les causes associées quand l'insuffisance rénale est la cause initiale (tableau 3).

Références :

AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS (2006). *Causes of Death, Australia, 2004*, Canberra, Australian Bureau of Statistics, 88 p. [En ligne] : www.abs.au.
 BLGRAVE, Allison (2006). *Causes multiples de décès chez les personnes âgées au Québec, 2000-2004. Présentation du sujet de mémoire*, Université de Montréal. 12 p.

DÉSÉSQUELLES, Aline. et France MESLÉ (2004). « Intérêt de l'analyse des causes multiples dans l'étude de la mortalité aux grands âges : l'exemple français », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 33, n° 1, p. 83-116.

la cause initiale de décès est le diabète sucré et l'entérocolite à *C. difficile*, par exemple, on trouve dans plus du quart des cas la mention d'insuffisance rénale parmi les causes associées; par contre, quand il s'agit du cancer du poumon, la mention est assez rare (2 %). Notons que, parmi les décès ayant l'insuffisance rénale comme cause associée, la distribution des causes associées parmi les causes initiales (la répartition verticale) est semblable au Québec et en Australie. Ainsi, 16 % des mentions se trouvent dans la catégorie des tumeurs au Québec en comparaison de 17 % en Australie et, pour ce qui est du diabète sucré, les proportions sont de 8 % et de 7 % respectivement.

Quand l'insuffisance rénale est la cause initiale, elle est la seule cause dans 16 % des décès (tableau 3). Pour 100 décès dus à cette cause initiale, on compte 35 mentions de cardiopathie ischémique, mais aussi 8 mentions de diabète sucré, 8 de maladie des voies respiratoires inférieures et 8 aussi d'œdème pulmonaire. Au total, on compte 2,3 causes associées par décès selon cette cause initiale (en ne comptant pas les causes d'insuffisance rénale associées, puisqu'il peut y avoir plusieurs mentions d'une même cause). Cependant, dans le cas de maladies très graves, comme le cancer du poumon, il y a en général moins de causes associées déclarées par les médecins que dans le cas de maladies moins létales (Désésquelles et Meslé, 2004).

En conclusion

Des calculs beaucoup plus complexes et spécialisés sont évidemment possibles, mais la surabondance de données peut être un problème. Les causes peuvent être non seulement croisées deux à deux, mais il est aussi possible de tenir compte d'ensembles de causes ou de grappes. Avec les seuls 2 600 codes utilisés par les médecins en 2004 et les trois codes utilisés en moyenne pour chaque décès, on arrive à un éventail possible de près de trois milliards de combinaisons de causes multiples. Un choix des regroupements les plus pertinents s'impose, selon les buts recherchés, avec des méthodes statistiques d'analyse des données.

Nonobstant que certaines co-mortalités soient bien connues, il demeure pertinent et avantageux de mettre en relief certaines causes qui n'apparaissent pas quand on ne regarde que les causes initiales. Cela contribue à améliorer la connaissance de l'étiologie des maladies.

Immigrants, citoyens, électeurs

par Louis Duchesne

L'obtention de la citoyenneté, qui permet de participer pleinement à la vie civique, est une indication de l'intégration des immigrants à leur nouveau pays. L'un des principaux droits associés à la citoyenneté est l'acquisition du droit de vote. Des données parfois détaillées selon l'âge et le sexe sont présentées ici sur les immigrants, les citoyens et les électeurs, en fait les citoyens inscrits sur la liste électorale de 2003. On verra, entre autres, combien d'immigrés¹ sont citoyens canadiens, mais aussi combien de Canadiens ont une double nationalité.

Des statistiques annuelles – de flux – du nombre d'immigrants et de naturalisations sont disponibles au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada et le Recensement de 2001 contient des données sur le nombre d'immigrés présents en 2001 et de citoyens selon certaines caractéristiques. L'effectif des inscrits sur la liste électorale par année de naissance et sexe a été fourni par le Directeur général des élections du Québec. Rappelons que les principales conditions pour obtenir la citoyenneté canadienne sont d'avoir 18 ans et plus, d'être un résident permanent du Canada, d'avoir vécu au Canada pendant au moins trois des quatre années précédant la demande et d'être en mesure de communiquer en français ou en anglais. Les parents peuvent demander la citoyenneté pour leurs enfants de moins de 18 ans en même temps que pour eux-mêmes.

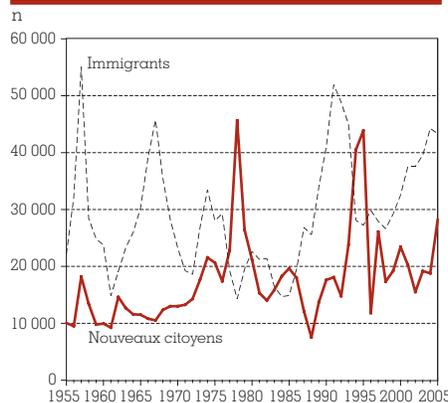
Flux annuel des immigrants et des nouveaux citoyens

De 2000 à 2005, le Québec a reçu 235 000 immigrants et 125 000 immigrés résidant au Québec ont obtenu la citoyenneté canadienne. Le nombre de nouveaux citoyens est beaucoup moindre que le nombre d'immigrants reçus ces mêmes années mais, comme il faut trois ans de résidence pour être admissible, on doit plutôt comparer avec des années plus anciennes. Comme il y a d'importantes fluctuations annuelles dans le nombre d'immigrants et de nouveaux citoyens, il est difficile de choisir un dénominateur idoine, mais on voit quand même, à la figure 1, que le nombre de nouveaux citoyens est le plus souvent bien inférieur à celui des immigrants. Pour l'ensemble des années 1955-2005, les 904 000 nouveaux citoyens ne représentent que 61 % des 1 488 000 immigrants, et la proportion est de 63 % pour les 25 dernières années, mais rappelons que ce n'est rien de plus qu'un ordre de grandeur. Le pic qu'on observe dans le nombre de nouveaux citoyens en 1978 résulte d'un changement dans les conditions d'obtention de la citoyenneté, soit une réduction de la durée de résidence, de cinq à trois ans, et de l'âge, de 21 à 18 ans. Le deuxième pic des années 1994 et 1995 est un écho des cohortes importantes des immigrants des

années antérieures; il est également dû à une certaine accélération des naturalisations avant le référendum de 1995.

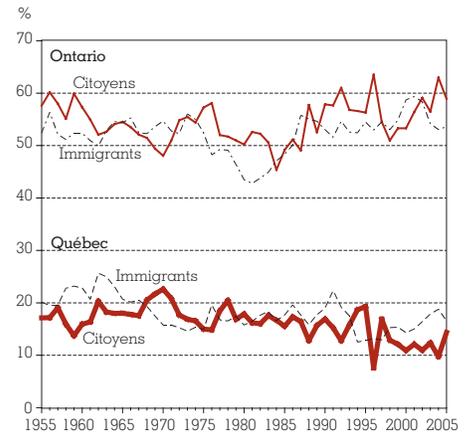
Les nouveaux citoyens canadiens des dernières années (2000-2005) résidant au Québec ne représentent que 11,7 % des nouveaux citoyens du Canada (figure 2). C'est une proportion de beaucoup inférieure à celle des immigrants venant au Québec ces mêmes années, qui est de 16,5 %. L'Ontario, pendant la même période, compte 57,8 % des nouveaux citoyens, soit une proportion supérieure à celle de 56,2 % de ses immigrants. Cette situation n'est pas nouvelle; la plupart du temps, le Québec affiche une proportion de nouveaux citoyens inférieure à celle de ses immigrants alors que c'est l'inverse en Ontario. Sur une longue période, pour l'ensemble des années 1955-2005, le Québec compte 15,7 % des nouveaux citoyens, 17,5 % des immigrants annuels en regard de 54,9 % des nouveaux citoyens et de 52,9 % des immigrants annuels en Ontario. Un immigrant au Québec qui déménage en Ontario et y obtient sa citoyenneté fait partie des nouveaux citoyens de l'Ontario. Donc, le Québec a non seulement une proportion d'immigrants moindre que celle de son poids démographique – de 28,9 % en 1951 à 23,5 % ces dernières années –, mais la proportion des nouveaux citoyens est de

Figure 1
Immigrants et nouveaux citoyens, Québec, 1955-2005



Source: Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada.

Figure 2
Proportion des immigrants et des nouveaux citoyens au Québec et en Ontario, Canada, 1955-2005



Source: Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada.
Compilation: Institut de la statistique du Québec.

plus inférieure à celle des immigrants annuels. Le taux de présence ou de rétention qui compare les immigrants d'une période au nombre d'immigrés recensés ayant déclaré la même période d'immigration n'est pas une mesure parfaite, mais les comparaisons avec les taux de l'Ontario permettent de voir que la province voisine, qui reçoit déjà beaucoup plus d'immigrants que le Québec, réussit davantage à les retenir. Ainsi, le taux de présence des immigrants de la décennie 1991-2001 est de 82 % en Ontario, soit 14 points centésimaux de plus qu'au Québec (68 %), et le taux de présence des immigrants de 1971-1980 est de 68 %, en comparaison de 52 % au Québec, soit un écart de 15 points centésimaux.

On ne peut fournir de données précises, mais un certain nombre d'immigrés ayant acquis la citoyenneté ne se trouvent plus au Québec en 2001; ils peuvent être décédés, installés ailleurs au Canada ou retournés dans leur pays d'origine ou encore partis dans un autre pays. La crise libanaise de l'été 2006 a révélé un contingent important de citoyens canadiens dans ce pays, les estimations de la presse variant de 40 000 à 50 000 personnes dont une bonne partie ont acquis la citoyenneté canadienne à la suite d'une immigration au Canada. Il n'y a pas cependant de portrait statistique général des naturalisés canadiens à l'étranger.

1. En général, immigrant se réfère au flux récent des migrations et immigré à l'ensemble des personnes venues de l'étranger, peu importe l'année d'arrivée.

Nombre d'immigrés et de citoyens en 2001

En 2001, 707 000 immigrés sont recensés au Québec et 538 000 de ces immigrés sont naturalisés citoyens canadiens. La proportion d'immigrés dans la population totale varie beaucoup selon l'âge (figure 3); elle est évidemment très faible chez les bébés, et elle augmente avec l'âge d'abord rapidement, puis plus lentement jusqu'à près de 15 % chez les 75-79 ans. La proportion de naturalisés par groupe d'âge suit d'assez près celle des immigrés, puisque la proportion de personnes non citoyennes dans la population totale du groupe d'âge est assez constante selon l'âge. On compte environ 2 % d'étrangers chez les jeunes de moins de 20 ans et environ 1,5 % chez les plus de 50 ans, sauf dans le groupe d'âge ouvert des 90 ans et plus. C'est chez les 30-34 ans qu'on trouve le plus d'étrangers, soit 5 % de la population; il s'agit d'un groupe d'âge qui compte un grand nombre d'immigrants récents, comme les groupes voisins. Il y a peu de différence selon le sexe; par exemple, les proportions d'étrangers sont de 5,4 % chez les hommes de 30 à 34 ans et de 5,3 % chez les femmes des mêmes âges.

Pour calculer la proportion globale des immigrés ayant acquis la citoyenneté, il est préférable d'utiliser au dénominateur

les immigrés admissibles arrivés avant 1998, puisqu'il faut au moins trois années de résidence pour devenir citoyen. La grande majorité des immigrés admissibles présents en 2001, soit 87 %, ont la citoyenneté canadienne (tableau 1). Plus la période d'immigration est lointaine, plus la proportion de citoyens est forte, comme on doit s'y attendre. Ainsi, 81 % des personnes arrivées pendant les années 1991-1995 sont devenues citoyennes en comparaison de 93 % des personnes immigrées avant 1961. La proportion de citoyens varie beaucoup selon le pays de naissance des immigrés. Parmi les immigrés arrivés avant 1998 de quelques pays, 97 % des natifs de la Hongrie sont devenus citoyens canadiens en regard de 66 % des natifs des États-Unis; la proportion de citoyens est de 90 % pour ce qui est des personnes nées en Haïti et en Italie, d'environ 83 % pour les natifs du Pérou, de la Suisse, de la France, du Portugal et du Chili.

Les immigrés naturalisés canadiens peuvent conserver leur citoyenneté antérieure depuis 1977. Le cinquième des immigrés naturalisés canadiens du Québec, soit 108 000 personnes, ont une autre ou, dans certains cas, plus d'une autre citoyenneté. Plus la période d'immigration est récente, plus la proportion de double citoyenneté est grande et 28 % des immigrés arrivés

pendant les années 1996-1997 ayant adopté la citoyenneté canadienne ont conservé leur citoyenneté d'origine. La variation de la proportion de double citoyenneté par pays de naissance est énorme. Parmi les naturalisés, seulement 6 % des natifs d'Haïti et 7 % des natifs d'Allemagne ont une double nationalité en comparaison de 57 % des natifs de Suisse et de 42 % des natifs de France et d'Algérie.

Les Canadiens de naissance peuvent aussi acquérir une autre nationalité et, au Recensement de 2001, on compte 32 000 non-immigrés qui ont une double nationalité, ce qui ne représente que 0,5 % des non-immigrés. En répartissant par âge les Canadiens de naissance et les naturalisés ayant une double nationalité, on voit à la figure 3 que la proportion de la population ayant une double citoyenneté varie très peu selon l'âge, soit dans une fourchette de 1,4 % chez les plus jeunes à 2,4 % chez les 55-64 ans.

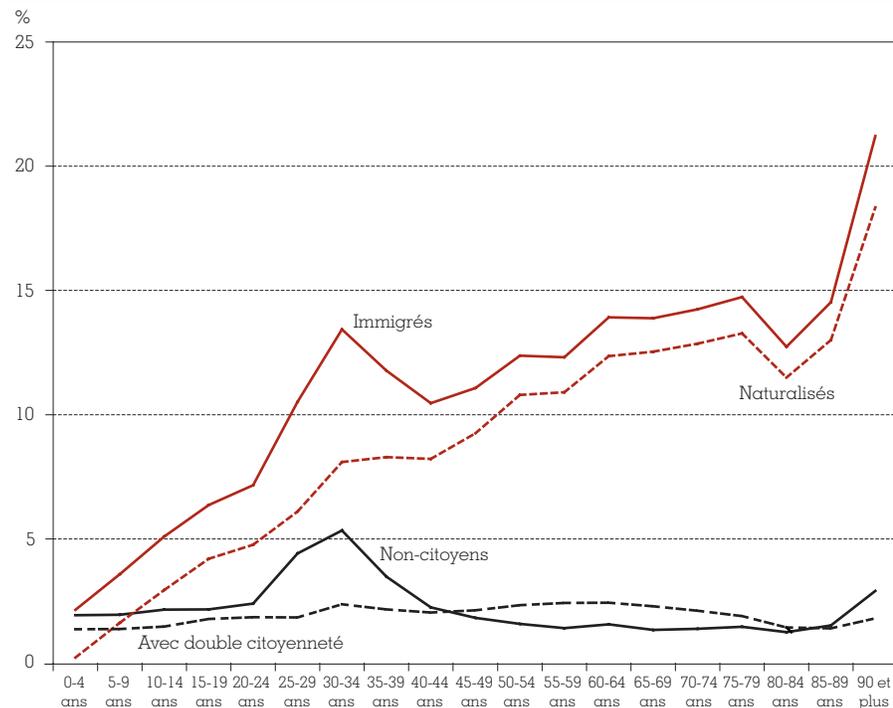
Les électeurs de 2003

L'un des principaux droits et devoirs des citoyens est de participer à la vie électorale. Seuls les citoyens désireux d'être inscrits sur la liste électorale le sont. En soustrayant les résidents non citoyens (en utilisant les proportions du recensement par âge et sexe appliquées aux estimations de 2003) et les résidents non permanents par âge et par sexe des estimations par âge de 2003, on obtient une structure par âge des personnes pouvant éventuellement être inscrites sur la liste électorale. Cependant, nous ne pouvons soustraire les citoyens qui sont domiciliés au Québec depuis moins de six mois et qui n'ont pas le droit de voter. La comparaison de l'effectif des groupes d'âge des inscrits et des résidents est une approximation, puisque les estimations de population par âge sont celles du 1^{er} juillet 2003 et que les inscrits sont classés par année de naissance au 14 avril 2003, date du scrutin. Nous comparons donc ici, par exemple, les personnes de 18 ans au 1^{er} juillet aux personnes nées en 1984 et inscrites en avril 2003, donc âgées de 18 ans surtout, mais de 19 ans parfois. L'utilisation de groupes d'âge permet de réduire le biais dû à ce décalage.

Dans l'ensemble, les 5 482 000 inscrits sur la liste électorale du 14 avril 2003² représentent 95,6 % des 5 734 000 citoyens de 18 ans estimés au 1^{er} juillet mais, compte tenu des différentes hypothèses, c'est un ordre de grandeur. Les femmes sont un peu plus présentes sur la liste avec une proportion de 96,1 % en regard de 95,0 % chez les hommes. En regardant les données selon l'âge (figure 4), on constate que ce sont les personnes de 25 à 29 ans qui sont le moins

Figure 3

Proportion¹ d'immigrés, de naturalisés, de non-citoyens et de personnes ayant une double citoyenneté selon le groupe d'âge, Québec, 2001

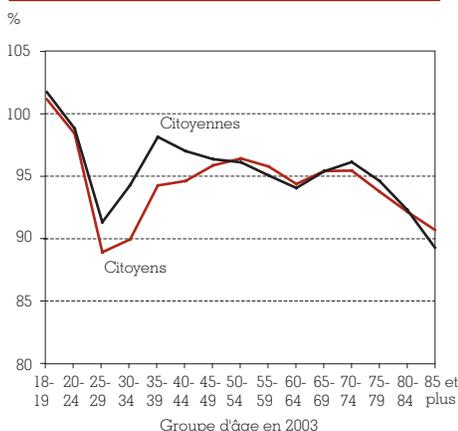


1. Le dénominateur est la population totale recensée du groupe d'âge.
Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, tableaux spéciaux.

2. Ce total provenant d'un fichier par âge et sexe diffère légèrement de celui de 5 491 000 présenté sur le site web du Directeur général des élections du Québec.

Figure 4

Proportion de citoyens inscrits sur la liste électorale selon l'âge et le sexe, Québec, 2003



Sources : Directeur général des élections du Québec. Institut de la statistique du Québec.

présentes sur la liste électorale, soit des proportions de 89 % et de 91 % chez les hommes et les femmes respectivement. Il s'agit fort probablement de personnes qui ont déménagé mais dont le Directeur général des élections du Québec ne connaît pas la nouvelle adresse. On note que la proportion des jeunes de 18 et de 19 ans dépasse 100 %; cela peut s'expliquer en partie par le mécanisme d'inscription des jeunes de 18 ans, soit l'utilisation de listes périodiques des enfants de 17 ans et 6 mois de la RAMQ qui comprend les non-citoyens (2 %, à ces âges) pour joindre ces jeunes et leur demander de se manifester s'ils ne veulent pas être sur la liste électorale. Chez les citoyens de 25 à 44 ans, les femmes sont plus souvent sur la liste que les hommes; l'écart est de 4 points centésimaux chez les 30-39 ans, mais il y a peu de différence aux autres âges. À part les jeunes citoyens, ce sont les femmes de 35 à 39 ans qui sont le plus souvent inscrites, dans une proportion de 98 %. Chez les personnes âgées, la proportion d'inscrits diminue un peu et elle est estimée à 90 % chez les personnes de 85 ans et plus.

On peut mentionner que 3 866 000 personnes ont voté aux élections de 2003, ce qui représente 70,5 % des personnes inscrites sur la liste électorale, 67,4 % de l'estimation du nombre de citoyens de 18 ans et plus et 65,1 % et de la population totale estimée de 18 ans et plus.

Tableau 1

Immigrés¹ présents en 2001 devenus citoyens canadiens et ayant une double citoyenneté, selon la période d'immigration et le pays de naissance, Québec, 2001

Période et pays	Recensés	Naturalisés ³	Naturalisés avec double citoyenneté ^{4,5}
	n	%	%
Total	706 970	76,1	20,1
Période d'immigration			
1998-2001 ²	87 435
Avant 1998	619 525	86,9	20,1
1996-1997	44 220	62,1	27,8
1991-1995	113 250	81,3	25,9
1981-1990	144 525	88,2	22,9
1971-1980	120 730	91,3	18,6
1961-1970	101 560	90,7	18,4
Avant 1961	95 245	93,3	11,7
Pays de naissance (immigrés avant 1998)			
Hongrie	5 365	96,7	10,7
Égypte	14 400	95,1	23,7
Grèce	22 345	93,6	18,9
Maroc	15 125	90,7	26,4
Haïti	44 350	90,4	5,9
Italie	69 160	89,5	13,0
Iran	6 090	87,4	24,7
Algérie	9 480	86,3	42,1
Royaume-Uni	17 060	85,9	25,4
Pérou	5 620	83,9	25,6
Suisse	5 180	83,4	57,3
France	42 355	83,2	41,7
Portugal	22 430	82,5	21,2
Chili	6 645	82,5	16,4
Allemagne	11 750	80,6	6,8
États-Unis	23 490	66,3	22,0
Autres pays	298 685	87,5	19,5

1. Ne comprend pas les pensionnaires d'institution ni les résidents non permanents.
2. Il faut au moins trois années de résidence pour devenir citoyen.
3. Le dénominateur est la population immigrée recensée.
4. Naturalisés ayant conservé leur citoyenneté d'origine.
5. Le dénominateur est la population naturalisée.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

Référence

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2004). « Taux d'acquisition de la citoyenneté pendant les années 1990 », *L'Observateur*, été, p. 5-7, [En ligne :] www.cic.gc.ca/francais/observateur/issue06/06-de_fonds.html.

Ce bulletin est réalisé par l'Unité des conditions de vie et l'Équipe du programme démographique.
 Pour plus de renseignements :
 Sylvie Jean, chargée de projet
 200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
 Québec (Québec) G1R 5T4
 Téléphone : (418) 691-2411 (poste 3155)
 Courriel : enbref@stat.gouv.qc.ca
 Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
 Bibliothèque et Archives Canada
 Bibliothèque et Archives nationales
 du Québec
 2^e trimestre 2007
 ISSN 1491-6789 (version imprimée)
 ISSN 1715-6378 (en ligne)
 © Gouvernement du Québec,
 Institut de la statistique du Québec, 1996

